



PUBLIC

Tout public âgé de 18 ans révolus.

PRÉ-REQUIS

Etre reconnu apte par le médecin du travail.

MOYENS THÉORIQUES

- Vidéo projecteur
- Manuels du constructeur
- Ordinateurs
- Films
- Revues professionnelles
- Classeurs cours

MOYENS PRATIQUES

- Quai
- Camion muni d'une grue auxiliaire de chargement
- Charge
- Aire de stockage et déstockage

ENCADREMENT

Formation dispensée par des formateurs titulaire du CACES® de la catégorie concernée.

DATES, LIEUX ET COÛTS

Voir calendrier

CERTIFICAT D'APTITUDE À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ (CACES®) R390 GRUES AUXILIAIRES DE CHARGEMENT DE VÉHICULES OPTION TÉLECOMMANDE

DURÉE

21 heures

VALIDATION

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) R490 - grues auxiliaires de chargement de véhicules option télécommande.

Feuille d'émargement individuelle ou collective.

OBJECTIFS

- Connaître la recommandation R490
- Être capable de manoeuvrer une grue auxiliaire en toute sécurité
- Actualiser et perfectionner les connaissances en matière d'utilisation des grues auxiliaires
- Connaissances des vérifications à effectuer



PROGRAMME THÉORIQUE

- Identifier les différents organismes de prévention
- Expliciter les conditions pour pouvoir utiliser une grue auxiliaire
- Identifier les caractéristiques fonctionnelles des grues auxiliaires
- Identifier les principaux risques, lors de l'utilisation, liés à l'environnement
- Connaître les règles de conduite, de circulation, de stationnement et de signalisation
- Connaître les pictogrammes
- Connaître les distances de sécurité avec les conducteurs électriques
- Connaître les vérifications et les opérations de maintenance de son ressort

PROGRAMME PRATIQUE

- Vérifier l'adéquation de la grue
- Effectuer les vérifications et les opérations avant la prise de poste et fin de poste
- Réaliser les manoeuvres de positionnement, de levage
- Effectuer les opérations de maintenance de 1^{er} niveau